

# TOUT PRÈS



## À PROPOS

### La qualité de nos services et de nos prestations reconnue

Avec un taux de satisfaction globale de 88 % concernant nos services et prestations, l'enquête de satisfaction menée en juin 2024 reflète la confiance que vous nous accordez en tant que fournisseur d'électricité.

Vos réponses mettent en avant la qualité de notre relation client, en particulier la précision de nos réponses, la pertinence des informations et conseils fournis, ainsi que notre disponibilité à rester à votre écoute. Vous appréciez également nos horaires d'ouverture et la courtoisie de nos conseillers.

Enfin, l'enquête révèle que 73 % d'entre vous lisent la lettre d'information TOUT PRÈS, et 71 % la jugent intéressante.

De bons résultats qui récompensent nos efforts. Grâce à vous, 2025 commence bien, nous offrant un nouvel élan pour toujours mieux vous accompagner.

Merci pour votre confiance et votre fidélité !

SÉOLIS, Votre énergie est ici !

À bientôt.

**Maxime Outhier**  
Directeur commercial

## LE CHIFFRE

# 88%

C'est le taux de satisfaction à l'égard de SÉOLIS mesuré par une enquête récente\*

\* Mesure du baromètre de satisfaction réalisé en juin 2024 – enquête téléphonique sur un échantillon représentatif de nos clients particuliers.



## À SAVOIR

### Une aide financière pour un chauffage plus performant

**V**ous envisagez de remplacer votre système de chauffage par une solution plus économe en énergie et ainsi réduire vos factures ? SÉOLIS, signataire de la charte « Coup de pouce chauffage », vous accompagne en finançant une partie de votre nouvelle installation.

• Le programme « Coup de pouce chauffage » offre une aide financière pour **remplacer une chaudière** fonctionnant au gaz ou au fioul par un système de chauffage performant utilisant une énergie renouvelable :

• **Pour l'installation d'une chaudière biomasse ou d'une pompe à chaleur air-eau**, bénéficiez d'une prime CEE SÉOLIS de **2 500 €** ou de **4 000 €** selon vos revenus.

• **Pour un système solaire combiné ou une pompe à chaleur eau-eau**, la prime CEE SÉOLIS atteint **5 000 €** sans condition de revenus.

• D'autres aides financières sont également disponibles pour l'installation de systèmes de chauffage performants (autre que le remplacement d'une

chaudière fioul ou gaz). Elles varient entre **125 € et 790 €**, en fonction de l'équipement choisi, notamment pour une climatisation réversible.

**Nos primes CEE sont déduites directement du devis et de la facture.**

Profitez-en ! **Faites votre demande en ligne pour obtenir un devis** en flashant ce code QR :



**Ces travaux de rénovation énergétique** s'inscrivent dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et **doivent être réalisés par l'un des partenaires de SÉOLIS qualifiés RGE** (reconnus garants de l'environnement).

**SÉOLIS** vous propose également des primes pour **l'isolation des combles perdus et habitables, des murs par l'intérieur et par l'extérieur et des planchers**. Retrouvez toutes les précisions sur [www.seolis.net](http://www.seolis.net) > rubrique Particulier > Économies d'énergie

## Nos engagements en faveur de la biodiversité

**D**ans le cadre de notre démarche RSO\* visant à mettre en place des pratiques pour un avenir durable, SÉOLIS s'est engagé aux côtés de son syndicat le SIEDS pour réduire l'impact de ses activités sur la biodiversité. À cette fin, une convention de partenariat « Nature et Transitions » lancée dans le cadre d'un appel à projets et financée par la Région Nouvelle-Aquitaine a été signée avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE).

Ce projet, qui a démarré en janvier 2023, vise à évaluer les impacts de nos activités sur la biodiversité (insectes, oiseaux, flore) et à développer des actions concrètes pour favoriser son accueil et sa régénération.

Des inventaires réalisés sur l'ensemble de nos sites ont permis d'identifier les espèces présentes pour ensuite adapter nos pratiques pour les protéger : **fauche tardive entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre, mise en place de nichoirs, plantation de haies, installation de mangeoires l'hiver...**

Ce projet vise également à l'obtention de la labellisation Espace Natur'ailes® pour nos cinq sites deux-sévriens qui vous accueillent au quotidien. Ce label permet de reconnaître un espace foncier ou un jardin en tant que zone de préservation



des oiseaux. Certains sites seront également labellisés refuges pour chauves-souris. Enfin, **tous les salariés de l'entreprise ont été sensibilisés aux enjeux de la biodiversité.**

Une approche écoresponsable qui permet à l'entreprise et à ses collaborateurs d'adopter des principes conciliant la préservation de la biodiversité avec le développement économique.

\* RSO : la Responsabilité Sociétale des Organisations désigne la prise en compte des préoccupations environnementales, économiques et sociales par une entreprise.

En 2023 en Deux-Sèvres,

**322 espèces d'oiseaux**

dont 284 sont protégées et 47 bénéficient d'une attention particulière.

## EN QUESTION

### Chèque énergie, êtes-vous éligible ?

Vous pensez pouvoir bénéficier du chèque énergie : **un simulateur pour vérifier votre éligibilité** est disponible sur le site du chèque énergie : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Vous pouvez utiliser un formulaire de contact ou appeler l'assistance chèque énergie au **0 805 204 805** (numéro vert : service et appel gratuits) afin que votre situation soit étudiée.

Le chèque énergie est envoyé nominativement à l'adresse connue

de l'administration fiscale. En cas de changement d'adresse, il convient de vous rapprocher des services fiscaux pour indiquer votre nouvelle adresse et vous assurer de recevoir votre prochain chèque énergie.

Sur le site du chèque énergie, **votre espace bénéficiaire** personnalisé vous permet de gérer votre chèque : utilisation en ligne, pré-affectation...

Pour toutes précisions, rendez-vous sur le site [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr)



## Le tarif réglementé étendu à toutes les TPE

L'extension du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVe) à toutes les très petites entreprises quelle que soit la puissance souscrite entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2025 et **concerne les TPE qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros.**

Fixé par les pouvoirs publics, il vise à garantir un prix de l'électricité plus stable que les prix de marché. Ce tarif est protecteur des clients notamment en situation de crise lorsque les marchés de gros augmentent. Lorsque les marchés de gros baissent, cette baisse est répercutée dans le tarif réglementé de vente, mais de manière différée conformément à la méthode retenue par la CRE.

## ÉCO & LOGIQUE

**Installer un thermostat programmable.** Il permet de maintenir le logement à la température choisie, mais aussi de moduler le chauffage selon ses besoins au cours de la journée et de la semaine. Quand vous êtes à la maison, la température moyenne recommandée est de 19 à 21°C le jour et de 16 à 17°C la nuit.

## EN BREF

### Ajouter un co-titulaire à votre contrat d'électricité

Si vous êtes actuellement le seul titulaire de votre contrat, vous avez la possibilité d'y ajouter un co-titulaire à tout moment. Pour cela, il suffit de contacter notre Service Client ou d'effectuer votre demande depuis votre compte sur l'agence en ligne SÉOLIS.

Le titulaire et le co-titulaire partagent la responsabilité du contrat. Tous deux sont les seuls habilités à accéder aux informations ou à effectuer des modifications, sauf si un tiers est expressément mandaté par écrit.



336 avenue de Paris - CS 98536  
79025 NIORT Cedex

Nos conseillers à votre écoute  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

PARTICULIERS

N°Cristal 0 969 397 901

PROFESSIONNELS

N°Cristal 0 969 397 902

APPEL NON SURTAXE

Directeur de Publication :

Sébastien Guindet

Rédactrice en chef : Lydie Clisson

Crédit photos : © Shutterstock

Maquette : RC2C

Dépôt Légal : ISSN 2425-2727

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

SAEML à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au capital de 72 116 000 €  
RCS Niort 492 041 066

